

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2015

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC424

présenté par  
M. Bloche, rapporteur

-----

### ARTICLE 33

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* L'article L. 350-2 est abrogé. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.